



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service Départemental  
de l'Architecture  
et du Patrimoine  
de la Haute-Garonne

Toulouse, le 23 mai 2007

Le Chef de service

À

MAIRIE  
Le Fort

31810 CLERMONT LE FORT

Affaire suivie par : Isabelle Brou-Poirier

Objet : CLERMONT LE FORT  
PLU- réunion de travail du 27 avril 2007  
PJ : Porter à connaissance

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, vous nous avez présenté, lors d'une réunion en mairie le 27 avril dernier, des zones d'extension urbaine et une visite sur site.

Je souhaite, par ce courrier, vous apporter le compte rendu des différents points abordés.

Au village :

- La création d'un lotissement sur les flancs Nord du village (de part et d'autre de la route entre la D38 et le parking) va porter atteinte à la perception du village et au paysage. Cette « cuvette » à fort relief doit être maintenue en espace agricole.
- Sur un relief plus favorable, une étroite « bande » constructible pourrait être organisée le long du cimetière et connectée aux 2 voies d'accès du village. Cet aménagement devra être bien maîtrisé dans le PLU (plan de composition, foncier, alignement...) de façon à garantir une véritable extension du village. Cet aménagement devra faire l'objet d'une étude paysagère fine dont les conclusions seront à intégrer dans les orientations d'aménagement.
- Il paraît judicieux de réinvestir la parcelle occupée par le terrain de tennis. Cette parcelle installée au cœur du bourg offre l'opportunité d'une réelle extension du bourg. De plus, sa surface dégagerait un foncier intéressant et une vue privilégiée sur le Sud pour les futures constructions.
- Le village possède quelques parcelles libres dans son centre et notamment au dessus du parking. Privilégier un réinvestissement foncier de ces parcelles en continuité du tissu du bourg.
- Le hameau traditionnel de Fraysses peut également être étoffé.

Autour de l'école :

L'école est installée dans une belle maison de caractère qui est isolée du bourg mais située sur la route d'accès au village. Cette belle bâtisse isolée participe à la qualité de l'entrée du village et du paysage. La création d'un lotissement isolé du bourg risque de porter atteinte au paysage et à la qualité de l'entrée du village.

- il conviendra de réserver ce site uniquement aux équipements publics (future salle des fêtes) et de limiter le développement de l'habitat contre le bourg.

Autour des zones pavillonnaires

Il est temps de stopper l'étalement des zones pavillonnaires qui se sont éparpillées dans le paysage des coteaux et notamment celui d'En Sérié. Leur existence ne peut pas légitimer leur étalement.

- Le PLU devra simplement autoriser la construction des « dents creuses ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**L'adjointe au chef de service  
Architecte des bâtiments de France**

**Isabelle BROU-POIRIER**

Copie : DDE – SAUH  
DIREN

69 rue du Taur 31000 TOULOUSE ☎ 05 61 13 69 69 - 📠 05 61 22 98 29 - @ [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)